

Position du Conseil aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, Québec (du 21 au 23 février 2003)

Aujourd'hui, la prise en compte de la diversité ethnoculturelle, est un enjeu incontournable qui nous interpelle tous comme membres d'une société moderne et démocratique. Il est donc stratégiquement important de s'assurer que cette dimension soit inscrite dans tous les débats qui entourent la réforme des institutions démocratiques.

Recommandations du Conseil des relations interculturelles (CRI)

Le système politique

Le Conseil ne croit pas qu'une transformation radicale des institutions politiques et démocratiques soit nécessaire à court terme et propose le maintien du système politique actuel.

Pourquoi?

- Le système actuel possède la flexibilité nécessaire permettant les réformes satisfaisantes aux yeux des Québécois et Québécoises;
- La députation dans un régime présidentiel n'est pas nécessairement plus représentative des différents groupes qui composent la société;
- La prise en compte de la diversité ethnoculturelle est mieux assurée par un gouvernement stable disposant des moyens nécessaires pour la faire progresser.

Le mode de scrutin

Le Conseil croit qu'il serait souhaitable d'introduire le scrutin proportionnel à l'intérieur du système électoral actuel afin que l'Assemblée nationale soit plus représentative du vote populaire et de la diversité ethnoculturelle.

Pourquoi?

- Un système électoral mixte corrige les distorsions du scrutin majoritaire;
- Le scrutin proportionnel est susceptible de constituer un levier favorisant une augmentation de la diversité parmi les élus, car les partis politiques devront faire campagne sur la qualité, la représentativité et le rang accordé sur la liste à des personnes provenant des diverses composantes de la société.

Les régions

Le Conseil préconise une plus grande décentralisation menant à la création d'un pouvoir régional significatif dans toutes les régions du Québec, sans la création d'une nouvelle structure ou instance.

Pourquoi?

- La réforme doit répondre aux aspirations légitimes des régions et contenir des mécanismes de transferts de pouvoirs réglementaires et de ressources financières vers des institutions régionales;
- Il serait néfaste pour notre démocratie d'accentuer la disparité du poids politique relatif des citoyens et citoyennes en fonction de leur lieu de résidence. Il est nécessaire que la population montréalaise, dans laquelle on retrouve la forte majorité des Québécois issus de l'immigration, conserve un poids politique équitable.

Conclusion

Il apparaît nécessaire au Conseil, pour que cette réforme porte fruit, qu'elle tienne compte des diverses composantes de la société québécoise : les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les régions éloignées, *tout en incluant les communautés ethnoculturelles*. Cette question revêt une importance stratégique, tant sur le plan social et politique que sur celui de la mécanique administrative contribuant ainsi, au quotidien, à renforcer le caractère démocratique de nos institutions.

Le 12 février 2003